



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le **12 JUL. 2023**

ID : 091-219106663-20230703-DELCM04_2023_35-DE



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 04_2023_35

L'An deux mil vingt-trois, le 3 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 28/06/2023

DATE D’AFFICHAGE : 28/06/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA.

Absents(es) : M. Louis BREC, Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : REACTUALISATION DES TARIFS CANTINE, GARDERIE, ETUDES ET ALSH A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-3 ;

VU le Code de l'éducation notamment l'article R 531- 52 ;

VU le Code de l'éducation notamment l'article R 531- 53 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2018 portant sur la réactualisation des tarifs de cantine, garderie, et ALSH pour l'année scolaire 2018/2019;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2017 portant sur la fixation des tarifs de fréquentation au service d'étude surveillée pour l'année scolaire 2017/2018;

CONSIDERANT qu'il convient de revaloriser les tarifs existants ;

CONSIDERANT la commission municipale finance, moyens généraux et vivre ensemble en date du 20 juin 2023;

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit :

TARIF CANTINE

les lundis, mardis, jeudis et vendredis

	Prix / repas 2018/2019	Prix / repas 2023/2024
Repas adulte personnel communal	3.19 €	5.30 €
Repas adulte extérieur	4.70 €	6.40 €
Repas pour 1 enfant	4.70 €	5.30 €
Repas pour 2 enfants	4.43 €	4.77 €
Repas à partir du 3 ^{ème} enfant	2.78 €	4.20 €

TARIF GARDERIE

les lundis, mardis, jeudis et vendredis

	Prix 2018/2019	Prix 2023/2024
Garderie matin	2.52 €	2.75 €
Garderie soir	3.33 €	3.63 €

TARIF ALSH

MERCREDI JOURNEE COMPLETE HORS VACANCES SCOLAIRES (repas + goûter inclus)	Prix 2018/2019	Prix 2023/2024
1 enfant	12.73 €	15 €
2 enfants et +	11.45 €	13.50 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le **12 JUL. 2023**

ID : 091-219106663-20230703-DELCM04_2023_35-DE



VACANCES SCOLAIRES (repas + goûter inclus)	Prix 2018/2019	Prix 2023/2024
1 enfant	15.38 €	18.20 €
2 enfants et +	13.80 €	16.40 €

TARIF ETUDE

	Prix 2018/2019	Prix 2023/2024
1 enfant	3.33 €	4.50 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ABROGE la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2018 portant sur la réactualisation des tarifs de cantine, garderie, et ALSH pour l'année scolaire 2018/2019.

ABROGE la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2017 portant sur la fixation des tarifs de fréquentation au service d'étude surveillée pour l'année scolaire 2017/2018;

ADOpte les tarifs périscolaires tels que précisés ci-dessus.

DIT que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2023.

DIT que cette délibération restera valable pour les années suivantes si aucune modification n'y est apportée par le biais d'une nouvelle délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 03/07/23*

*Le Maire,
Igor TRIKOVSKI*

